

Contrat de Développement Durable Convention d'objectifs Grand Projet de Ville

Entre :

- d'une part, le Département de la Gironde représenté par le président du Conseil Général, M. Philippe Madrelle, agissant en vertu d'une délibération du 25 mars 2002, et ci-après désigné « le Conseil Général »,

- d'autre part, le Grand Projet de Ville représenté par Monsieur Alain David, Président du GIP Grand Projet de Ville, ainsi que les maires de Bassens, Floirac, Lormont et Cenon, agissant en vertu de la convention territoriale signée le 15 janvier 2001.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Par délibérations des 4 septembre 2001 et 25 mars 2002, le Conseil Général a adopté les principes et modalités de mise en œuvre d'une politique de développement durable en direction des territoires ruraux et urbains ainsi que le cahier des charges du contrat de développement durable (CDD).

Dans le cadre de ce nouveau mode de partenariat, les territoires candidats retenus concluent avec le Conseil Général un contrat de développement durable comportant une convention d'objectifs pluriannuelle et des contrats opérationnels annuels.

A la suite de la candidature du G.P.V. à un contrat de développement durable, différentes réunions et groupes de travail ont permis aux représentants de la commune et du Conseil Général de mettre au point ensemble un diagnostic de territoire, de réaliser une analyse prospective et de définir les éléments d'un projet de partenariat.

La présente convention retient donc des orientations, objectifs et axes d'action issus du diagnostic élaboré de manière concertée et selon les principes de développement durable adoptés par le Conseil Général.

Son élaboration a également fait l'objet d'une analyse prenant en compte les orientations du contrat de plan Etat-Région, du contrat de ville et du contrat d'agglomération afin de répondre au souci de cohérence exprimé dans le cahier des charges adopté par le Conseil Général.

ooOoo

Le dispositif du Grand Projet de Ville constitue le cadre opérationnel actuel de l'action publique. Il a fait l'objet d'une convention territoriale signée le 15 Janvier 2001 par les partenaires institutionnels dont le Conseil Général et qui couvre la période 2000-2006.

Ce territoire a fait l'objet depuis de nombreuses années d'études conjointes de la part des partenaires publics impliqués dans la politique de la Ville.

Le Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne regroupe quatre communes de la rive droite de la communauté Urbaine de Bordeaux : Lormont, Cenon, Floirac et Bassens.

Les objectifs assignés au GPV sont les suivants :

- ◆ Assurer la mixité urbaine et sociale tout en permettant aux populations qui le souhaitent de demeurer sur place
- ◆ Ouvrir les quartiers sur la ville et l'agglomération
- ◆ Banaliser les territoires
- ◆ Constituer un réseau de pôles de services à la population
- ◆ Améliorer les équipements existants et créer les équipements manquants

Pour ce faire, est mis en place dans le cadre du GPV un programme d'actions visant à :

- ◆ Accompagner la mutation du parc H.L.M. existant
- ◆ Favoriser l'accession à la propriété ;
- ◆ Mettre en place une gestion urbaine de proximité ;
- ◆ Valoriser le patrimoine naturel
- ◆ Conforter les équipements sportifs existants ;
- ◆ Rénover les groupes scolaires de quartiers ;
- ◆ Doter le territoire d'un équipement culturel majeur fonctionnant en réseaux et des équipements culturels de proximité.

Ces objectifs opérationnels s'inscrivent plus largement dans les enjeux de l'agglomération précisés dans des documents cadres tels que le schéma directeur, le plan de déplacements urbain, le contrat d'agglomération, le programme local de l'habitat, le plan Garonne, etc..

Les objectifs du GPV s'appuient sur le diagnostic rappelé ci-dessous.

1- DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La population concernée est de 66 000 habitants dont 33% a moins de 20 ans et 27% plus de 60 ans. Elle représente environ 10% de la CUB.

Le contexte urbain

Un contexte urbain contrasté et une mixité sociale réduite

Le territoire des Hauts de Garonne est le fruit d'une politique conduite au plan national dans les années 1960. Il est devenu emblématique au sein de l'agglomération bordelaise d'une concentration de problèmes urbains contemporains.

Le modèle urbanisation en vigueur il y a 40 ans lié aux dispositifs de financements mis en place, à la disponibilité foncière et à la réglementation urbaine ont contribué à développer sur le haut du plateau une forte offre de logements sociaux avec une prépondérance de logements les plus accessibles aux familles en situation de précarité.

Dans les « villes basses » en continuité avec la Bastide, mais également « en poche » au sein du plateau, les noyaux villageois historiques présentent une morphologie urbaine composée d'ensembles de maisons ouvrières de l'entre deux guerres ou de l'immédiat après guerre.

Les trames viaires existantes ne permettent pas d'organiser des inter-relations suffisantes entre les divers types de bâtis.

L'ensemble est ponctué par les résiduels d'anciennes propriétés bourgeoises organisées aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles autour de l'économie viticole. Elles constituent le patrimoine historique de la rive droite, des espaces naturels encore préservés.

Au niveau de la CUB, les Hauts de Garonne constituent une clé territoriale d'articulation entre le territoire de la presqu'île dont les perspectives de développement semblent aujourd'hui se redessiner, celui de la deuxième couronne agglomérée et bien sûr l'espace des deux rives à Bordeaux qui vont constituer au cours des prochaines années un élément de politique urbaine essentiel pour la ville centre.

Ainsi, les Hauts de Garonne sont aujourd'hui reconnus comme étant le principal enjeu des politiques territoriales de rééquilibrage de l'agglomération.

La nécessité d'approcher globalement les enjeux de ce territoire a été confortée par un partenariat multiple et croisé entre les communes, la C.U.B., la Région Aquitaine, le Département, et bien sûr l'Etat.

Une prééminence du parc HLM

Le parc HLM des Hauts de Garonne représente 13 095 logements dont 48,7 % à Cenon, 46,1 % à Floirac et 60,1 % à Lormont et 40 % Bassens.

Ce parc est dominant dans les résidences principales des Hauts de Garonne (55% alors qu'il est nettement minoritaire dans l'ensemble de la CUB 18 %).

Il s'agit de logements en majorité de type 3 pièces (40 %) et 4 pièces (37%) soit des proportions plus importantes que dans la CUB (39 % et 32 %). Les logements de 1 pièce avec 4 % et de 2 pièces avec 11 % sont moins représentés que dans l'ensemble de la CUB (5 % et 15 %). Les grands logements, 5 pièces et plus, sont comme dans la CUB à 8 % du total.

Le parc HLM a été réalisé en large majorité avant 1982 (96 %) ce qui est le cas aussi dans l'ensemble de la CUB mais dans des proportions beaucoup plus faibles (77 %). La grande période de la construction des logements HLM dans les Hauts de Garonne est 1968-1974 (49 %), 24 % du parc existant en 1996 était construit avant 1968 et 22 % entre 1975 et 1981.

Les opérations les plus anciennes (avant 1968) ont été réalisées au Bousquet (Bassens), à Meignan (Bassens), à Carriet (Lormont), à Cenon (ZUP) et dans le bas Floirac. Puis, entre 1968 et 1990, les programmes ont été implantés dans le périmètre de la ZUP d'origine. Enfin, après 1990, quelques opérations ont été construites dans la ZUP mais surtout hors Z.U.P.

Ce parc a fait l'objet de campagnes de réhabilitation successives. Certaines d'entre elles se sont déroulées en concertation avec la population et ont été accompagnées de mesures d'insertion de type chantiers écoles. Ces dispositifs ont aujourd'hui atteint les limites de leur efficacité. C'est pourquoi, le dispositif du GPV a prévu onze opérations de démolitions reconstructions, plus conformes aux demandes de la population d'aujourd'hui.

Une richesse à mettre en valeur : les espaces naturels sur le territoire du GPV

Les objectifs du nouveau SCOT de l'agglomération bordelaise traduisent une volonté de préservation et de mise en valeur des espaces naturels majeurs.

Ceux-ci représentent 40 % de la surface de l'agglomération et constituent à l'évidence un élément essentiel à l'image de marque de celle-ci.

Les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont sont directement concernées par ce document important qui nécessitera de s'articuler avec le concept générique d'un **Parc des Coteaux de Garonne sur la rive droite**.

Ce site, son histoire, sa géographie, sa réalité vécue aujourd'hui se prêtent à des "interprétations" très diverses, à des projets d'aménagement qui font l'objet de débats.

Ce qu'il est traditionnellement convenu d'appeler la coulée verte des Hauts de Garonne s'impose en tout état de cause à **trois échelles complémentaires** :

- *L'échelle de l'agglomération* du fait que cet ensemble constitue non seulement un "paysage horizon" pour l'habitant de Bordeaux, mais aussi un lieu potentiel majeur pour les loisirs.

- *L'échelle de la rive droite* par le lien constitué au nord et au sud avec les berges de Garonne.

- *L'échelle des quartiers* renouant ainsi la ville haute qui lui donne un sens nouveau, un caractère plus humain et convivial.

1-2- Un territoire précarisé au niveau social

Les diverses études et diagnostics réalisés ces dernières années, ainsi que les réactions recueillies auprès des acteurs de terrain, permettent de dégager les différents dysfonctionnements sociaux sur les quatre communes des Hauts de Garonne :

C'est un territoire où l'ensemble des indicateurs socio-économiques apparaît négatif. Dans le même temps, il s'agit aussi d'un territoire de ressources, où le quartier vécu n'est pas le quartier perçu.

Ces éléments devront être considérés tout au long du G.P.V. comme des atouts à valoriser.

Les territoires de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont présentent des problématiques similaires.

La situation des quatre communes est fragile sur le plan socio-économique. Le rapport du nombre de chômeurs sur la population totale est en moyenne supérieure à 4 points à l'agglomération¹, près de 44% des allocataires de la C.A.F. se classent parmi les bas revenus².

La dévalorisation de la vie en société et des rapports sociaux est importante : délinquance de voie publique, sentiment d'isolement, dégradation des relations de proximité. Elle se double d'une dévalorisation des parcours individuels : négligence de la santé, parcours scolaires chaotiques, ...

Dans le même temps, des initiatives sont menées par les habitants pour animer leur quartier et contribuer à résoudre leurs difficultés. Ces initiatives sont accompagnées, relayées, mises en valeur par les élus locaux, le mouvement associatif et les partenaires institutionnels de terrain.

En matière de santé publique, l'étude réalisée par le C.R.A.E.S³ entre octobre 1999 et janvier 2000 sur « les priorités, les attentes et les initiatives des communes en matière de santé dans le cadre de la politique de la ville » a révélé deux phénomènes majeurs :

¹ 10,50% sur les quatre communes contre 7,20% sur l'ensemble de la CUB (au 30 septembre 2001), mais ces chiffres ne tiennent pas compte de la structure par âge de la population (enfants, inactifs, ...)

² Au 31 décembre 1998 (CUB : 32,24%). Les allocataires à bas revenus sont des unités de consommation bénéficiant d'un minimum social ou ceux dont le revenu est inférieur à 3.873 F par mois. Les étudiants ne sont pas pris en compte.

³ CRAES : comité régional d'action éducative et sanitaire

♦ « Les difficultés de santé qui se traduisent par des troubles psycho-relationnels observés dans toutes les classes d'âge (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées), des conduites déviantes et à risques, des pathologies liées aux conditions de vie et d'habitat.

Ces manifestations de difficultés de santé peuvent être considérées comme des symptômes de la crise du lien social dans sa triple dimension : relation à soi, aux proches et à la société »

♦ « Les difficultés dans les rapports à la santé et aux systèmes de santé liées à la précarité, à l'exclusion et aux itinéraires individuels s'observent dans une absence de la prise en compte de son état de santé, une méconnaissance de ses droits et de l'offre de soins, un recours aux soins en période de souffrance extrême et dans les services d'urgence, un abandon rapide des traitements ».

Une étude conduite en collaboration avec le F.A.S. Aquitaine et le Conseil Général au cours de l'année 1997, a conclu à la nécessité de dynamiser l'offre de soins. Cette dernière, importante sur les Hauts de Garonne a besoin d'une meilleure coordination, et cependant on peut encore constater un recours très partiel des habitants aux soins.

En matière de gérontologie, les communes du GPV connaissent une augmentation progressive de la proportion de personnes âgées, lesquelles ont souvent des revenus limités.

La question de la prise en charge par des actions de solidarité de ces personnes se pose et se posera de manière croissante.

Aussi, d'ores et déjà, le Conseil Général et les communes souhaitent se doter d'une instance de coordination, un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) et privilégier des axes d'intervention dans le cadre d'une prévention et d'une prise en charge de la dépendance.

En matière d'éducation, la zone territoriale du G.P.V. comprend trois Zones d'Education Prioritaires.

Les chiffres de l'Education Nationale concernant ces zones en 1998 font apparaître un écart à la moyenne départementale important : dans les collèges de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, les résultats au brevet des collèges (56,86%) sont de 15 points inférieurs à la moyenne départementale (70,70%) et n'atteignent pas les 40% dans certains collèges.

Les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} atteignent 30,34% (contre 21,20% en Gironde). Pour autant, le travail avec les Z.E.P. est dynamique et de grande qualité. L'ensemble des directeurs apparaît mobilisé autour des questions et problématiques que sous-tend le G.P.V.

L'objectif des communes du GPV est de proposer au regard de cette situation **une démarche de projet éducatif global** reposant sur la mise en cohérence dans le temps et dans l'espace des interventions en faveur de la jeunesse et visant à répondre à deux formes de demandes :

- **Améliorer l'offre scolaire**

Les projets s'intègrent dans les programmes de renouvellement urbain de quartier et s'articulent avec les actions et équipements en direction de l'enfance et des familles, sous forme de "pôle enfance". Ils sont le siège d'actions innovantes améliorant entre autre, la citoyenneté et l'implication des parents.

La conception prévoit l'ouverture vers les parents, l'accompagnement à la scolarité, l'ouverture à de nouvelles pratiques pédagogiques et à des loisirs en temps non scolaire.

- **Offrir un meilleur accès aux pratiques et équipements**

Cela suppose le soutien aux actions conduites localement en direction de la jeunesse, relevant souvent de dispositifs tels le CEL ou le CTLJ.

Par ailleurs se pose la question de l'encadrement éducatif au sein des clubs sportifs, notamment de l'adaptation et de la formation à l'encadrement de ces publics particuliers. Il serait nécessaire d'engager un travail en collaboration avec la prévention spécialisée autour des clubs ou des sites les plus en difficulté.

Cette question rejoint aussi celle de certains city stades peu ou mal utilisés : un accompagnement est nécessaire à l'animation de ces espaces ludiques et sportifs

1-3- Le contexte économique

Un développement économique réel dont le contenu en emploi local est difficilement mesurable

La Zone Franche Urbaine qui couvre une large part du territoire du Grand Projet de Ville a créé 5 786 emplois de décembre 1996 à décembre 2000 (+158,1%), essentiellement dans les services et le bâtiment.

Le nombre d'entreprises installées dans la zone franche a progressé de 108,5% contre 9,1% sur la zone d'emploi Bordeaux. La densité d'établissements pour 1 000 habitants (58), est à présent supérieure à la zone d'emploi (54).

La progression de l'emploi dans le secteur marchand, + 44,2% en 3 ans (contre + 11,3% sur la zone d'emploi de Bordeaux), ne s'est pour autant pas traduite par un recul équivalent du nombre de demandeurs d'emploi résidants sur la zone.

En terme d'emploi, les Hauts de Garonne demeurent relativement à l'écart de la réduction du chômage. En effet, par rapport à la situation observée à l'échelle de l'agglomération, la décroissance de la demande d'emploi se révèle plus faible et plus tardive.

La mise en évidence des interrelations entre situation économique, structure urbaine et habitat, et caractéristiques sociales fait apparaître des zones de recouvrement entre les divers volets du G.P.V. et la nécessité de mise en œuvre de solutions coordonnées entre acteurs intervenant dans des sphères différentes.

Une grande partie des actions à conduire dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle sont à mener sur le bassin d'emploi et d'habitat dans son ensemble et ne peut être limitée à la seule approche communale.

Dans le cadre de la reconduction de la ZFU une vigilance particulière devra être apportée au fait que le P.L.I.E. réponde efficacement, pour certains publics en difficulté, à la nécessaire coordination des actions, à la cohérence entre développement économique et dispositifs d'insertion et au pilotage d'expériences innovantes.

Un chômage persistant

- Approche statistique du phénomène :

L'appréciation de la situation de l'emploi sur les Hauts de Garonne a été effectuée à partir du rapport⁴ de la catégorie DEFM1⁵ à la population active(RGP 1999) .

Bassens	10,2%
Cenon	15,1%
Floirac	12,1%
Lormont	16,5%
Territoire G.P.V.	14,3%
C.U.B.	10,4%

Une analyse plus fine de la structure de la demande d'emploi montre que le niveau global du chômage s'est amélioré en raison de la reprise économique en 2001 et 2002. Depuis peu le chômage de longue durée diminue en valeur absolue et en proportion.

Toutefois, la reprise de l'emploi constatée repose fortement sur du temps incomplet et du temps partiel subi, ainsi que le prouve la forte augmentation de la proportion de D.E.F.M. en catégorie 6⁶. Une proportion croissante des salariés est menacée de demeurer des « travailleurs pauvres ».

La structure de la demande d'emploi, fait en outre apparaître, une situation particulièrement préoccupante sur plusieurs types de public, caractérisée par plusieurs indicateurs. Il s'agit notamment :

- *Des jeunes.* Le territoire connaît en moyenne un taux de chômage supérieur à la C.U.B. (18,86%), culminant à 22,03% à Bassens.
- *Des femmes.* le chômage des femmes est lui aussi très supérieur à la moyenne de la C.U.B. : ainsi à Lormont, 54,50% des demandeurs d'emploi sont des femmes (52,76% dans la C.U.B.).

⁴ NB : ce ratio repose sur l'hypothèse d'une répartition homogène de la population active, ce qui à l'évidence n'est pas le cas.

⁵ DEFM1 : demandeurs d'emploi de fin de mois, catégorie 1 : immédiatement disponible

⁶ Catégorie 6 : la plus éloignée de la reprise d'emploi.

- *Des chômeurs de très longue durée.* Le chômage de longue durée est sur le territoire du G.P.V. supérieur de 4 points à celui de la C.U.B. (19,15%, et 19,25% à Lormont, contre 15,60%).
- *Des catégories les plus âgées.* les communes du GPV connaissent des taux légèrement supérieur à ceux de la C.U.B. (en moyenne 12,63% et 13,03%).

- Approche qualitative du phénomène :

Depuis deux ans les publics en difficulté bénéficiaient davantage des effets de la reprise économique. En 2003, la crise économique semble à nouveau reprendre. C'est pourquoi, il convient d'accentuer l'effort sur certains publics qui cumulent diverses formes d'exclusion qui obèrent fortement leur capacité d'insertion professionnelle. Les freins au retour à l'emploi sont de plusieurs ordres.

Une réflexion autour de ces questions a été menée par les différents partenaires au sein d'une commission de travail sur l'emploi. Les partenaires mettent en évidence les aspects suivants :

- **Améliorer la mobilité** : pas de moyen de locomotion personnel, transports en commun inadaptés. *L'arrivée du tramway va faciliter les déplacements rapides vers le centre ville mais ne résout pas tous les problèmes de transports transversaux.*
- **Besoin de garde d'enfants** dans les familles monoparentales, notamment sur des professions à horaires décalés.
- **Changement d'image de soi et du quartier** afin de renverser le sentiment d'infériorité, l'image négative, la peur d'affronter le travail, l'immobilisme, le repli sur soi.
- **Nécessité de réfléchir sur les modes d'acquisition d'une meilleure qualification** : certains publics (niveau infra V, illettrés) refusent une formation, assimilée à l'école qui est vécue comme un lieu d'échec.
- **Besoin de lien social pour lutter contre les situations d'isolement**, qui renforcent l'apparition de comportements déviants et de dépendances (alcool, drogue...).
- **Existence du travail non déclaré** qui procure des ressources complémentaires non avouables, altère la notion du respect des lois et normes sociales rendant plus difficile un processus de réinsertion transparent.

2 – ENJEUX

Au regard du diagnostic ci-dessus et en cohérence avec les communes du GPV que sont Lormont, Cenon, Bassens et Floirac, les enjeux du contrat de développement durable sont les suivants :

- ✓ Accompagner les opérations de renouvellement urbain sur le territoire des villes de Bassens (cité du Bousquet) , Lormont (cités Carriet et Saint Hilaire), Cenon (tours du Grand Pavois-Marégué), Floirac (cité Libération) et notamment :
 - les opérations de construction démolition par l'accompagnement des ménages en difficulté.
 - la restructuration des équipements scolaires de ces quartiers en direction de la jeunesse pour créer « L'école de demain »
 - la création de pôles de service publics
- ✓ Consolider et mettre en réseau les équipements et services publics des 4 communes
- ✓ Contribuer au basculement d'image de ces communes de la rive droite par la structuration d'un Parc des coteaux de Garonne.
- ✓ Assurer le maintien de la cohésion sociale par la prévention des risques sociaux et l'insertion des populations en difficulté.
- ✓ Soutenir la dynamique de la vie associative, point d'appui de l'implication des habitants.
- ✓ Favoriser le lien intergénérationnel.

3. ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

Au vu de cette analyse, le Conseil Général et les communes du GPV s'engagent à apporter tout au long de la mise en œuvre de la convention les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation des projets, actions et opérations. Ceux-ci s'inscrivent dans les objectifs et axes opérationnels suivants correspondant aux domaines d'intervention du Conseil Général :

Objectif n°1 : Accompagner le renouvellement urbain, favoriser la mixité sociale et le développement d'offres de logements diversifiés sur le territoire.

Axe 1.1 : Accompagner les ménages en difficulté dans le cadre des opérations de construction - démolition sur l'ensemble des quatre communes du GPV.

Axe 1.2 : mobiliser les dispositifs prévus dans le cadre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

Axe 1.3 : Mobiliser les outils du Plan Départemental pour le logement des plus démunis afin de favoriser le logement des familles les plus fragiles dans les meilleures conditions .

Objectif n°2 : Soutenir le projet éducatif global du GPV dans les quartiers en renouvellement urbain.

L'objectif de ce projet de développement social est d'ouvrir les équipements de premier degré sur le quartier afin d'en faire, au delà des lieux de savoir, des lieux de vie et d'insertion des populations les plus en difficulté.

Accompagner la restructuration des équipements scolaires de premier degré en mobilisant les crédits liés à l'insertion.

Objectif n° 3 : Prévenir et combattre l'exclusion sociale, économique et répondre à l'attente générationnelle.

Axe 3.1 : développer les actions d'insertion visant à améliorer l'accès à l'emploi et à la santé des plus démunis, des allocataires du RMI et des jeunes en difficulté.

Axe 3.2 : mettre en œuvre une politique de soutien aux fonctions parentales, notamment pour les familles monoparentales.

Axe 3.3 : créer une coordination gérontologique locale conduisant à un CLIC intercommunal et à l'évaluation des prestations existantes.

Axe 3.4 : renforcer la capacité d'accueil des handicapés par l'implantation d'un foyer occupationnel (hors crédits GPV).

Axe 3.5 : favoriser la coordination des acteurs et la mutualisation des fonds sociaux, dans la lutte contre la précarité (FOCOPAS, charte de partenariat CMS-CCAS ...)

Axe 3.6 : renforcer les actions existantes de lutte contre l'illettrisme.

Objectif n°4 : Développer l'accès pour tous aux services publics.

Axe 4.1: soutenir les équipements de proximité et les pôles de service public et de solidarité.

Axe 4.2 : soutenir les pratiques culturelles, sportives et de loisirs des jeunes par la restructuration des CLSH.

Objectif n° 5 : Améliorer le cadre de vie en valorisant les espaces naturels sensibles du territoire

Axe 5-1 : contribuer à la structuration du Parc des Coteaux de Garonne

Objectif n° 6 : assurer une évaluation des actions entreprises dans le cadre de ce contrat en lien avec les autres partenaires que sont l'Etat et le Conseil Régional.

4. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

L'ensemble des projets doit faire l'objet d'une validation préalable par le Comité de pilotage du GPV qui regroupe l'ensemble des partenaires financiers.

La contribution financière du Conseil Général dans le cadre de ce contrat de Développement Durable, conforme à l'enveloppe indiquée dans la convention territoriale du 15 janvier 2001.

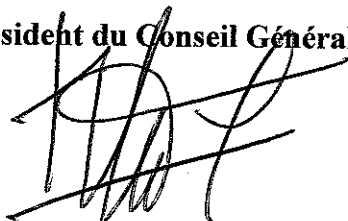
5. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2006.

Elle pourra faire l'objet de révisions sous forme d'avenants notamment selon le résultat des évaluations qui pourront être menées et dont les modalités sont décrites ci-dessus.

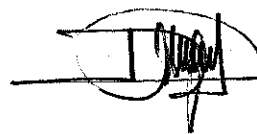
Fait en deux exemplaires,
à Bordeaux le 29 SEP. 2003

Le Président du Conseil Général



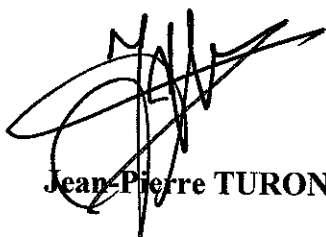
Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du canton
de Carbon Blanc

Président du GIP Grand Projet de Ville



Alain DAVID

Le Maire de la commune de Bassens



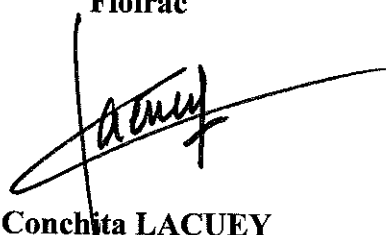
Jean-Pierre TURON

Le Maire de la commune de Cenon



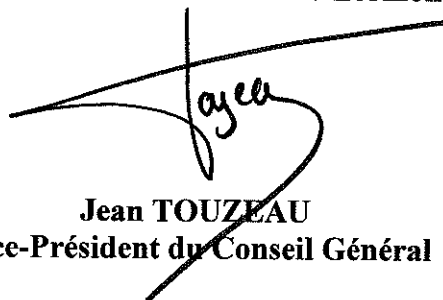
Alain DAVID
Conseiller Général

Le Députée-Maire de la commune de
Floirac



Conchita LACUEY

Le Maire de la commune de Lormont



Jean TOUZEAU
Vice-Président du Conseil Général